

Ministère chargé de l'environnement Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 20/09/2019	Dossier complet le : 30/09/2019	N° d'enregistrement : F09319P0282

1. Intitulé du projet

Projet de permis d'aménager pour un terrain de camping La Tour Fondue

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA ELC

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Christian COULOMB

RCS/SIRET

|_3_|_9_|_9_| |1_|_1_|_9_| |1_|_7_|_1_|
|_0_|_0_|_0_|_2_|_9_|

Forme

juridique

S.A.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42 a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	Projet de demande d'un permis d'aménager et équipements liés pour un camping de 130 emplacements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demande de PA avec équipements liés pour 130 emplacements

Démolition des bâtiments existants.

Construction de nouveaux bâtiments et restauration d'un ancien bâti de caractère.

Renforcement du couvert végétal visant à améliorer l'insertion paysagère.

Requalification architecturale et paysagère de l'entrée visant à optimiser l'insertion paysagère.

Remplacement progressif des 21 RML existants suivant le même cahier des charges



4.2 Objectifs du projet

Bénéfices attendus :

Amélioration de l'intégration des bâtiments.

Amélioration de l'intégration des RML.

Mise en valeur de l'ancienne ferme agricole.

Renforcement de la cohérence entre les différents bâtiments du camping.

Amélioration de l'insertion paysagère de l'entrée du camping, visible depuis le rond-point et depuis l'avenue des Arbanais par la suppression du panneau publicitaire, la réalisation de plantations traditionnelles et et nouveau design de clôture très intégré.

Amélioration de l'intégration du camping dans son paysage environnant par nouvelles plantations et remplacement de certaines espèces par des essences indigènes.

L'ensemble obéissant à une règle générale qualitative d'insertion esthétique et environnemental

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Tranche n° 1 :

La tranche n°1 concerne tous les secteurs du camping à des titres divers.

Réaménagement complet de la séquence d'entrée, compris tous les bâtiments. Démolitions des bâtiments existants non conservés, construction/rénovation des bâtiments. Remplacement des végétaux sur la séquence d'entrée.

Suppression et remplacement de quelques végétaux sur le secteur n°1. Réalisation de travaux de voiries, mise en conformité des voies Pompiers et suppression de quelques arbres dans le cadre de la mise en sécurité, réalisation d'ouvrages hydrauliques sur les secteurs 2 et 3.

Tranche n° 2 :

Mise en défens de la haie de cannes de Provence. Évacuation des mobiles homes existants.

Suppression des mûriers platane et remplacement par des amandiers.

Amenée des nouveaux RML (meilleure intégration)

Tranche n° 3 :

Remplacement progressif de tous les arbres dépérissants et exogènes, remplacement des sujets par des espèces locales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le camping est prévu pour être fermé 5 mois par an. Le reste du temps, le site présente une vocation d'accueil des vacanciers en résidence mobile de loisir, sous tente et en camping car. Les bâtiments sont destinés aux services annexes (accueil, bureaux, sanitaires, divers, et petit commerce, restaurant) ;

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au (x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement est concerné par les consultations administratives suivantes :

- Permis d'aménager
- Étude hydraulique
- Étude d'incidence natura 2 000
- Étude d'incidence natura 2 000
- Commission des Sites

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération — préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
2,27 hectares	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) géographiques

Hyères, Avenue des Arbanais
Camping de la Tour Fondue
Parcelle HY 78

Coordonnées d'implantation

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a), b), c), d), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :
Point d'arrivée :

Communes traversées :

Hyères

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _
Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

Oui 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	X	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	<input type="checkbox"/>	Commune de Hyères
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	<input type="checkbox"/>	Commune de Hyères
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	<input type="checkbox"/>	Site classé et bordure et partiellement en site inscrit. Dans le périmètre du MH de la batterie de la Tour Fondue.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	<input type="checkbox"/>	PPR séisme PAPi : en cours PAPi : en cours Territoire à risque important inondation : TRI Toulon — Hyères
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	X	
Dans un site inscrit ?	X	<input type="checkbox"/>	Partiellement inclus dans le site classé de la presqu'île. Inclus dans le site inscrit de la presqu'île de Giens.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	X	A 5 mètres du site : Iles d'Hyères (FR9310020) désigné au titre de la Directive « Oiseaux », d'une superficie de 47 905 ha à 5 mètres du site : RADE D'HYERES (FR9301613) désigné au titre de la Directive « Habitat », d'une superficie de 48 866 ha.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X	<input type="checkbox"/>	Pour l'approvisionnement en AEP, notant que la consommation actuelle sera réduite en raison du moindre nombre d'emplacements.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X	<input type="checkbox"/>	Excédent en matériaux de démolition. Évacuation en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	X	Apport de matériaux de construction. Les démolitions et les constructions étant sensiblement équivalentes, les apports équilibrent les exports. Utilisation de ressources de type gravier, calcaire, pétrole et eau pour réalisation des bétons, agglomérés, bitume, plastiques, argiles
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	Le projet prévoit l'amélioration de la qualité des rejets avec la mise en place d'une récupération et filtration des eaux de ruissellement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat/une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard	<input type="checkbox"/>	X	Voir étude d'incidence réalisée (Bureau d'étude Symbiodiv).

de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	X	Par rapport au terrain existant et aux installations et équipements existants, le projet n'engendre pas d'exploitation de surfaces complémentaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	Sans objet sur le secteur
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	Camping raccordé au réseau d'assainissement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	<input type="checkbox"/>	Voir au paragraphe rejets de polluants.

Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production par le projet de bruits courants dans un camping (restaurant, vaisselle, discussions, déplacements de véhicules,...)
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réception de bruits communs (voitures, habitations proches, parkings...)

Engendre-t-il des odeurs ?	X	<input type="checkbox"/>	Odeurs de cuisine par les campeurs.
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	Sans objet.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	<input type="checkbox"/>	Éclairage du camping par mats et quelques balises lumineuses.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	<input type="checkbox"/>	Éclairage public important sur les deux avenues qui encadrent le site au nord et à l'ouest.

Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	<input type="checkbox"/>	Sorties des extracteurs du restaurant. Rejets de polluants atmosphériques par les véhicules qui utilisent le camping, estimé à 65 véhicules qui entrent et sortent tous les jours et parcourent un kilométrage total quotidien dans le camping de 12 km pendant les 7 mois d'ouverture
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	<input type="checkbox"/>	Assainissement (raccordement existant à la STEP, débit réduit par rapport à la situation actuelle). Les polluants qui se déposent sur le sol sont repris par un bac de décantation avant rejet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	<input type="checkbox"/>	déchets alimentaires, ménagers courants (réduction par rapport à la situation actuelle par la diminution du nombre d'emplacements)

Patrimoine/Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	Le projet d'ensemble visant à l'amélioration du site renforce la capacité de l'équipement à s'intégrer dans le paysage de la presqu'île, tant au niveau des bâtiments, en proposant une écriture assurant une cohérence d'ensemble et plus traditionnelle, qu'au niveau des mobiles homes, plus discrets dans leurs tonalités, qu'au niveau de la gestion des plantations qui ornent le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	X	Le terrain existant ainsi que les installations et équipements présents sur le site, sont existants depuis les années 1970.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Le projet architectural ne présente pas d'impact négatif, mais a, au contraire, des incidences positives et améliore d'une façon significative, l'insertion des bâtiments et des ouvrages connexes ainsi que l'ensemble de ses aménagements, dans son environnement.

De même, l'étude d'incidence NATURA 2000, démontre que l'ensemble des impacts ont été analysés et sont totalement maîtrisés. Il n'y pas de perturbations ou de destructions d'espèces, et qu'un calendrier des travaux est visé avec différentes mesures de réduction.

S'agissant des enjeux hydrologiques, une étude a été réalisée, et qui démontre que l'ensemble des enjeux, en la matière, sont maîtrisés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	 X

	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » — non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Expertise de paysage
Expertise hydraulique
Permis d'aménager
Étude d'incidence Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci- dessus

Fait à

Hyères

le,

18/09/2019

Signature

S.A. E.L.C.
Camping LA TOUR FONDUE
Avenue des Arbanais - La Tour Fondue
83400 HYERES
Tél : 04.94.58.22.86 - Fax : 04.94.58.11.63
Email : info@camping-latourfondue.com
Internet : www.vacances-giens.com